


**DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE**  
**COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570**

Envoyé en préfecture le 03/10/2022  
Reçu en préfecture le 03/10/2022  
Affiché le   
ID : 038-213801004-20220927-DEL\_2022092703-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 27 Septembre 2022**

L'an deux mil vingt deux et le vingt sept septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Philippe DALBON, Marie-Claude CERANA, Pierre BARUZZI, Stéphanie MENGOLLI, Karim DALIBEY, Jérôme LOOSDREGT, Véronique DUMINI, Florence FAIS, Michel SALVI, Audrey BUISSON, Christel METAY, Gérard MARTINEZ, Martine PUGLISI, François DERAÏN, Anne LAURENT, Audrey MARRON, Sébastien PLISSON

Ont donné procuration : M. Thierry GALIFOT à M. Jérôme LOOSDREGT

Excusés : M. Alexandre ASTOLFI  
Mme. Amina GHAFI

Secrétaire de séance : M. François DERAÏN

**3- Actualisation du tableau des emplois**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui dispose que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant la délibération modifiant le tableau des emplois en date du 05 juillet 2022,

Considérant la nécessité de créer des emplois afin de pouvoir procéder aux recrutements d'agents suite à une réorganisation de service et des évolutions de carrière,

Il appartient au conseil municipal, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des effectifs, joint.

Cette modification du tableau des effectifs se traduit par les créations de :

- 1 emploi permanent d'agent de maîtrise à 35,00H
- 1 emploi permanent d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 31,23H

**Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,**

- **DÉCIDE** de créer :
- 1 emploi permanent d'agent de maîtrise à 35,00H
- 1 emploi permanent d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 31,23H
- **AUTORISE** le maire à signer tout document afférent à la présente délibération,
- **PRÉCISE** que le tableau des emplois, joint à la présente délibération, sera modifié en conséquence,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

**Décision : Adopté à l'unanimité**

